

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

4

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-055 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE  
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,  
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

**Objet :** Dotation Tableaux Blancs Interactifs

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet de la collectivité de devenir un Territoire Rural Numérique.

Cet objectif passe par la montée en débit du territoire et le renforcement de l'offre d'usage du numérique.

Monsieur le Président précise qu'un besoin a été identifié en termes de développement des usages au niveau des écoles et propose de doter chaque Classe Primaire du territoire d'un Tableau Blanc Interactif.

Monsieur le Président présente la consultation qui a été engagée au titre d'une procédure adaptée en vue de fournir les écoles du territoire d'un Tableau Blanc Interactif.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de consultation établi par la Commission de Consultation qui propose de retenir l'offre présentée par la Société I-TECH pour un montant de 177 066,37 € HT.

Chaque Classe Primaire se verra dotée d'un Tableau Blanc Interactif de marque PROMETEAN.

Monsieur le Président donne lecture du contrat de maintenance adossé à ce marché qui vise à assurer la maintenance de ces tableaux pendant une période de 3 ans et de la convention consacrant la dotation de ces tableaux à chaque commune ou E.P.C.I. compétent en matière scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la procédure de consultation engagée dans le cadre d'une Procédure Adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- d'approuver le marché passé avec la Société I-TECH,
- d'approuver le montant de cette prestation fixé à 177 066,37 € HT,
- d'approuver le contrat de maintenance adossé à ce marché de fourniture,
- d'approuver la convention devant intervenir entre la Communauté et les Communes ou E.P.C.I. compétents en matière scolaire concernant la dotation des T.BI. dans chaque classe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir avec chaque commune ou chaque E.P.C.I. compétent en matière scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de solliciter de la part des services de l'Etat le visa du Contrôle de Légalité sur l'ensemble des pièces de ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 Mars 2014 et transmission  
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.